

DEC162166DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'association « Club des partenaires - Lyon 8 décembre Fête des Lumières » régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;

Vu la facture n°16/06/011 du 21 juin 2016 portant règlement de la cotisation d'adhésion à l'association « Club des partenaires-Lyon 8 décembre Fête des Lumières » ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne », à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes relatifs à l'adhésion du CNRS à l'association « Club des partenaires-Lyon 8 décembre Fête des Lumières » pour l'année 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **29 AOUT 2016**



Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90